



CONSEIL INTERMINISTÉRIEL du **Tourisme**



26 juillet 2017

Contact

Service de presse
de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79



Sommaire

Introduction3

**Composition du Conseil
interministériel du Tourisme**4

**La feuille de route du Gouvernement
en matière touristique**6

**Les premières mesures pour renforcer
l'attractivité touristique de la France**7



Introduction

Avec **83 millions de touristes internationaux accueillis en 2016**, la France est la première destination touristique mondiale. L'objectif du Gouvernement est de conforter cette première place, en portant le nombre d'arrivées touristiques à **100 millions de touristes internationaux à l'horizon 2020**. Cela doit s'accompagner **d'une prolongation de la durée moyenne de leur séjour sur le territoire pour augmenter les recettes touristiques** avec un nouvel objectif fort que se donne le Gouvernement de **50 milliards d'euros en 2020** (40 milliards d'euros actuellement).

Atteindre ce double objectif permettrait de créer 300 000 emplois supplémentaires sur l'ensemble du territoire en métropole comme en outre-mer. Pour mémoire, le secteur touristique dans son ensemble représente près de 8% du PIB et 2 millions d'emplois directs et indirects.

Les premiers résultats de 2017 sont très encourageants. **Sur les cinq premiers mois de l'année¹, les arrivées sur Paris croissent de +8% et de +2% en régions, soit un total d'environ +7% pour l'ensemble du territoire hors outre-mer.** La France, hors événement extraordinaire, pourrait donc atteindre les 88 à 89 millions de touristes étrangers accueillis à la fin de l'année 2017, soit une hausse supérieure à 5 millions de personnes par rapport à 2016.

Cette attractivité de la France repose sur la richesse de son offre dans tous les domaines, et notamment par sa culture et son patrimoine, matériel comme immatériel, la vitalité de sa création artistique et ses industries culturelles et créatives, sa langue et son art de vivre.

Le Gouvernement est déterminé à renforcer cette attractivité, en prenant et en soutenant des mesures concrètes dans six domaines prioritaires :

1. **La qualité de l'accueil et la sécurisation des sites** constituant des facteurs essentiels de satisfaction et de fidélisation des touristes ;
2. **La structuration de l'offre touristique** permettant d'attirer un nombre croissant de touristes internationaux ;
3. **Le soutien étatique en matière d'investissements**, volet fondamental de la stratégie du Gouvernement ;
4. **La formation et l'emploi**, domaines clés de la qualité de l'offre de services ;
5. **Le soutien à la numérisation et au partage d'information** permettant de renforcer la compétitivité de la filière ;
6. **L'accès aux vacances** pour le plus grand nombre.

Afin de donner une nouvelle impulsion aux mesures attendues par la filière touristique, le Premier ministre a réuni un Conseil interministériel du Tourisme en présence des ministres concernés, d'élus et de professionnels du secteur afin de présenter la feuille de route du Gouvernement en matière touristique et des premières mesures concrètes.

Ces mesures seront mises en place dans le cadre d'un Conseil de pilotage du tourisme présidé par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, en dialogue avec les enceintes consultatives des professionnels du tourisme et avec les collectivités locales, y compris l'Outre-mer.

1 - Source Atout France.



Composition du Conseil interministériel du Tourisme

Le conseil interministériel du Tourisme est présidé par le Premier ministre et composé :

de ministres :

- **M. Gérard COLLOMB**, ministre d'État, ministre de l'Intérieur ;
- **M. Nicolas HULOT**, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire ;
- **M. Jean-Yves LE DRIAN**, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- **M. Jacques MÉZARD**, ministre de la Cohésion des territoires ;
- **M. Bruno LE MAIRE**, ministre de l'Économie et des Finances ;
- **M^{me} Françoise NYSSSEN**, ministre de la Culture ;
- **M^{me} Muriel PÉNICAUD**, ministre du Travail ;
- **M. Jean-Michel BLANQUER**, ministre de l'Éducation nationale ;
- **M. Stéphane TRAVERT**, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- **M. Gérald DARMANIN**, ministre de l'Action et des Comptes publics ;
- **M^{me} Annick GIRARDIN**, ministre des Outre-mer ;
- **M^{me} Jacqueline GOURAULT**, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur ;
- **M^{me} Élisabeth BORNE**, ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports ;
- **M^{me} Sophie CLUZEL**, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées ;
- **M. Mounir MAHJoubi**, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé du Numérique ;
- **M. Jean-Baptiste LEMOYNE**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- **M. Benjamin GRIVEAUX**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances.

d'élus :

- **M. Philippe AUGIER**, Maire de Deauville ;
- **M. Dominique BUSSEREAU**, Président de l'Assemblée des départements de France ;
- **M^{me} Anne HIDALGO**, Maire de Paris ;
- **M. David LISNARD**, Maire de Cannes ;
- **M. Philippe RICHERT**, Président de l'Association des régions de France ;
- **M. le Président** de l'Assemblée des communautés de France.

de professionnels du secteur :

- **M. Sébastien BAZIN**, PDG d'Accor ;
- **M. Didier CHENET**, Président du Synhorcat ;
- **M. Bruno DE MONTE**, Directeur de l'Institut Ferrandi ;
- **M. Augustin DE ROMANET**, PDG d'ADP ;
- **M. Timothée DE ROUX**, Président de l'UNPLV ;

- ▶ **M. Michel DESSOLAIN**, DG de VIPARIS, directeur de la stratégie d'Unibail ;
- ▶ **M. Alain DUCASSE**, Plaza Athénée, Paris ;
- ▶ **M. Philippe FAURE**, Président d'Atout France ;
- ▶ **M. Guylhem FERAUD**, Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (campings) ;
- ▶ **M^{me} Isabelle GIORDANO**, Unifrance Films ;
- ▶ **M. Roland HEGUY**, Président de l'UMIH ;
- ▶ **M. Philippe HOUZE**, PDG des Galeries Lafayette ;
- ▶ **M. Jean-Marc JANAILLAC**, PDG d'Air France-KLM ;
- ▶ **M. Frédéric JOUËT**, Président de l'Union Française des Métiers de l'Événement ;
- ▶ **M^{me} Stéphanie LE QUELLEC**, La Scène, Prince de Galles, Paris ;
- ▶ **M. Pierre-René LEMAS**, DG de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- ▶ **M. Christian MANTEI**, Directeur général d'Atout France ;
- ▶ **M^{me} Catherine PEGARD**, Pdte de l'Établissement public du château de Versailles ;
- ▶ **M. Jean-François RIAL**, Président Directeur Général de Voyageurs du Monde ;
- ▶ **M. Alexandre RICARD**, Président Directeur Général du Groupe Pernod-Ricard ;
- ▶ **M. Gillian TANS**, Présidente de Booking Monde ;
- ▶ **M^{me} Anne YANNIC**, Directrice de la société de la Tour Eiffel.



La feuille de route du Gouvernement en matière touristique

- 26 Juillet 2017 - Conseil interministériel du Tourisme* : Présentation de la feuille de route du Gouvernement et de premières mesures concrètes.**
- 10 octobre 2017 - Conseil de pilotage du Tourisme** : Accueil, connectivité, financement de la promotion et sécurisation des sites** (qualité de services dans les grandes infrastructures de type gares et aéroports, qualité et fiabilité des infrastructures de transport, délivrances des visas, sécurisation des sites, promotion de la France à l'étranger, contrats de destination).
- Décembre 2017 - Conférence annuelle du Tourisme : Mise en œuvre de la feuille de route Gouvernementale** en présence de 200 professionnels.
- 19 Janvier 2018 - Conseil interministériel du Tourisme : Investissements et simplification** (plan de rénovation massive des stations touristiques balnéaires et de montagne, recherche d'un lien avec le grand plan d'investissement de 50 milliards, déploiement du Fonds consolidé « France développement tourisme »).
- Avril 2018 - Conseil de pilotage du Tourisme : Promotion internationale et gouvernance territoriale** (interaction avec les régions pour la promotion internationale).
- Juillet 2018 - Conseil Interministériel du Tourisme : Compétitivité et développement numérique de l'industrie du Tourisme** (entrepreneuriat, open data, régulation des acteurs, présence numérique de l'offre française – marque France, France.fr –).
- Novembre 2018 - Conseil de pilotage du Tourisme : Structuration de l'offre** (renouvellement des divers plans : tourisme de nuit, tourisme culturel, slow-tourisme, tourisme de shopping, tourisme d'affaire, œnotourisme, tourisme de savoir-faire, montagne en été, tourisme des clientèles seniors, tourisme de croisières, accueil de clientèle étrangère, tourisme et handicap).
- Décembre 2018 - Conférence annuelle du Tourisme : Évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route Gouvernementale** en présence de 200 professionnels.
- Janvier 2019 - Conseil interministériel du Tourisme : Formation, emploi et tourisme social** (ouverture plus large des contrats d'apprentissage en concertation avec les professionnels du secteur, conditions de travail des saisonniers, augmentation du nombre d'apprentis, chèques vacances etc.).
- Avril 2019 - Conseil de pilotage du Tourisme : innovation et nouvel examen du chapitre sécurisation des sites.**
- Juillet 2019 - Conseil interministériel du Tourisme : Nouvel examen des chapitres Qualité de l'accueil** (qualité de services dans les grandes infrastructures de type gares et aéroports, qualité et fiabilité des infrastructures de transport, délivrances des visas) et **Promotion internationale et gouvernance territoriale** (interaction avec les régions pour la promotion internationale).

* présidé par le Premier ministre.

** présidé par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.



Les premières mesures pour renforcer l'attractivité touristique de la France

1. Délivrance des visas en 48 heures dans 10 nouveaux pays d'ici le 1^{er} novembre 2017 (8 pays) et le 30 juin 2018 (2 pays).

Notre action en matière de visas est au service de notre politique d'attractivité depuis 2014 comme en témoigne aujourd'hui la délivrance des visas en 48 heures effective en Chine (délivrance même en 24h depuis le 1^{er} janvier 2016), à Singapour, en Afrique du Sud, au Qatar, au Koweït, à Bahreïn, à Oman et en Turquie. Notre attractivité est en outre renforcée par le déploiement actuel des stations de collecte des empreintes biométriques mobiles dans la majorité de ces pays (Chine, Inde, Turquie, Afrique du Sud, Koweït et Qatar) puisque ces stations mobiles permettent de se rapprocher au plus près du demandeur (avec par exemple la collecte de la biométrie au siège des agences de voyage).

Dans la perspective de renforcer encore cette politique d'attractivité, nous étendrons cette capacité de délivrance des visas en 48 heures à partir de la rentrée, dans le respect des règles communes de l'UE, de manière séquentielle à 10 nouveaux pays : 1/ la Russie, l'un des principaux pays émetteur de touristes en France ; 2/les cinq pays de l'ASEAN non inclus actuellement dans le dispositif 48heures et dont les ressortissants sont soumis à visa de court séjour, c'est-à-dire la Thaïlande, les Philippines, le Cambodge, le Laos et la Birmanie, ainsi que l'Indonésie et l'Inde où le dispositif doit permettre de répondre à la demande croissante de touristes, soit 8 pays d'ici le 1^{er} novembre 2017. La délivrance en 48 heures pourrait ensuite être étendue en 2018 à l'Arabie Saoudite et au Vietnam en cas de levée par nos partenaires Schengen de la consultation préalable obligatoire.

2. Engagement sur un temps d'attente maximum à la police aux frontières dans les aéroports de 30 minutes pour les ressortissants européens et de 45 minutes pour les non européens à compter du 1^{er} janvier 2018 ».

3. Plan d'entretien des autoroutes entre les aéroports franciliens et Paris par un partenariat public privé pour le nettoyage, le ramassage des détritux, la tonte et l'élagage des espaces verts de façon régulière.

4. Préparation d'un plan d'investissement dans les stations balnéaires et de montagne.

Pour lutter contre la dévitalisation des stations touristiques liées à l'insuffisance ou à la vétusté de l'offre de services et du patrimoine de logements d'accueil, un dispositif incitatif sera recherché pour permettre aux copropriétaires de rénover leurs résidences et de favoriser la montée en gamme nécessaire de l'offre de logements d'accueil pour rester dans la compétition touristique internationale. Les copropriétés qui échoueraient à saisir cette opportunité et dont la carence d'action serait avérée pourraient faire l'objet d'une opération d'aménagement avec une déclaration d'utilité publique permettant d'engager la rénovation à la demande du maire de la commune concernée. Une expérimentation sera lancée cette année avant une possible extension en 2018.

Les premières mesures pour renforcer l'attractivité touristique de la France

5. Augmentation du nombre de contrats d'apprentissage dans le secteur, en concertation avec les professionnels.

Le système d'apprentissage doit être refondé pour développer l'offre des entreprises en direction des moins de 25 ans et lutter efficacement contre le chômage des jeunes. L'examen d'un projet de loi est prévu au printemps 2018 pour une réforme qui entrera progressivement en vigueur pendant les deux prochaines années. Dans cette perspective, une concertation sera engagée à l'automne qui visera à développer ces contrats, notamment dans le secteur du tourisme.

6. Signature en 2018 d'un accord d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC).

Cet engagement sera signé avec les représentants du secteur (OP et OS) visant la mise en œuvre d'un plan d'actions pour répondre aux besoins en termes d'emplois et compétences du secteur. Il comportera notamment comme priorité l'impact du numérique. L'engagement financier de l'État sera déterminé dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux. À ce stade une enveloppe de 600 000 à 800 000 € est envisagée.

7. Mobilisation de l'expertise publique au profit des territoires.

Soutien aux projets touristiques des territoires ruraux avec le dispositif AIDER : mobilisation de hauts fonctionnaires des corps d'inspection et des conseils généraux ministériels (CGEDD, CGAAER, CGEFI) pour accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de projets de territoires en associant l'expertise d'ATOOUT France.

8. Fluidification des opérations de détaxe, notamment dans les aéroports

Afin de faire refluer les files d'attente préjudiciables à l'image de marque de la destination France, selon les pistes suivantes : 1) Harmonisation et simplification des bordereaux de détaxe d'ici le 30 juin 2018, 2) Lancement d'un plan commun douane/aéroports pour donner la capacité informatique supplémentaire nécessaire au traitement des bordereaux, 3) Renforcement du partenariat public-privé: sensibilisation des commerçants et communication commune à l'égard des voyageurs.

9. Lancement à l'automne 2017 de la plate-forme « DATAtourisme »

Elle vise à collecter, uniformiser et diffuser en open data les données d'information produites par les acteurs touristiques territoriaux, a été développée. Lauréat du PIA, ce projet est porté par le Ministère de l'Économie et des Finances, en partenariat avec le réseau « Tourisme et Territoires ». Elle sera enrichie dans le temps par des données complémentaires, publiques ou privées, au service à la fois d'une meilleure observation des phénomènes touristiques et des demandes des entrepreneurs, et pour faciliter le développement de services innovants au bénéfice de la compétitivité et de l'attractivité du secteur touristique français.

10. Signature d'une convention-cadre interministérielle visant à soutenir et promouvoir la filière du tourisme culturel en France au dernier trimestre 2017.

Celle-ci définit les objectifs et les modalités d'une coopération entre le ministère de la Culture, les ministères chargés du tourisme (Europe et Affaires étrangères ; Économie et Finances) et les opérateurs. Elle sera structurée autour du développement touristique des territoires par la valorisation de leurs ressources culturelles ; des synergies entre les acteurs de la culture et ceux du tourisme, en renforçant les actions de professionnalisation de la filière du tourisme culturel ; de l'accessibilité, de la qualité de l'accueil et de la médiation en direction de tous les publics dans les lieux culturels ; et, enfin, du développement des services numériques pour le tourisme culturel. Une attention particulière est accordée aux publics touristiques en situation spécifique et aux zones traditionnellement éloignées de l'offre touristique.

Les premières mesures pour renforcer l'attractivité touristique de la France

11. Tenue des deuxièmes Rencontres Nationales du Tourisme Outre-Mer

Ces rencontres se tiendront en marge de TOP Résa (principal salon de l'industrie du tourisme) le 25 septembre 2017. À cette occasion, sera mis en place un Conseil du Tourisme dans les Outre-mer, qui associera les décideurs politiques, les professionnels et les administrations concernés, y compris Atout France, pour animer la réflexion la feuille de route tourisme du Gouvernement sur les Outre-mer.

CONSEIL INTERMINISTÉRIEL du Tourisme



26 juillet 2017